

Charles KUGELER, dessinateur et peintre

Exposant à Saïgon en 1948,
à Mostaganem (1955).

Le pedigree qu'il donne à la presse en ces occasions
paraît largement fantaisiste

Charles Yvan KUGELER, militaire de carrière

Né à Grenoble, le 16 janvier 1892.

Fils d'Adrienne Augusta Rosa Coleon et de père inconnu.

Enfant de l'Assistance publique.

Marié à Toulon, en août 1913, avec Ernestine Maury. Dont :

— Andrée Paule (Toulon, 27 août 1921 - Marseille, 3 janvier 2003),

— Yvan Adrien (Hanoï, 9 décembre 1923-Chapa, 1924).

— une fille (Yvonne), née en 1926.

Remarié à Hanoï, le 2 mars 1929, avec Antoinette Marie Blanche Saint Cène, employée des Postes et Télégraphes. Divorcés le 7 septembre 1929.

Remarié à Hanoï, en janvier 1931, avec Lê-Thi-Lien. Divorcés en 1935. Dont :

— Karl Max [et non *Marx*](Hanoï, 30 sept. 1934 - Fabrègues, Hérault, 28 nov. 2013), reconnu à Haïphong le 4 septembre 1936.

Avec XXX :

— Jean-Paul (1936-1939),

— Marc Christian (Thai Nguyen, 22 octobre 1937-Marseille, 26 décembre 2008).

— Lucien Gilbert (Haiduong, 3 mars 1939 - Bordeaux, 26 avril 2002).

— Jean Claude (Haiphong, 14 février 1940-Paris XVIII^e, 26 janvier 2023).

Remarié à Hanoï, en mars 1942, avec Lê-thi-Dan. Dont :

— Marcel Pierre (Hanoï, 31 janvier 1943 - Antibes, 30 mai 2019).

Engagé à Paris, le 16 février 1911, pour cinq ans, au 119^e R.I.

Passé au 21^e R.I.C., le 27 sept. 1911.

Passé au 24^e colonial à Toulouse, le 9 oct. 1912.

Secrétaire à l'état-major de la sous-intendance à Toulon (1913).

Rengagé pour trois ans le 10 juillet 1914.

Maroc (20 sept. 1916-23 octobre 1919).

Rengagé le 21 décembre 1921 pour 4 ans à la sous-intendance de Toulon.

Autorisé à prolonger son séjour au Maroc pour une durée de 1 an (20 sept. 1919).

Indochine (25 février 1922-8 août 1925) : sergent-major du service géographique.

Casablanca, 81 *bis*, rade de Kairouan (23 janvier 1926).

Vinh-Yên (6 août 1927).

Médaille coloniale agrafe Maroc.

Médaille de la Victoire.

Médaille commémorative française de la Grande Guerre.

Médaille militaire (1933).

Fixé à Mostaganem (1954-1955).

Saïgon
Une belle exposition chez Pomone
(*Le Populaire d'Indochine*, 8 janvier 1948, p. 4, col. 7)

« Je travaille uniquement avec un stylo et une feuille de papier », nous a déclaré M. KUGELER, qui expose actuellement chez Pomone (rue Catinat), ses dessins de paysages indochinois faits à l'encre de Chine.

Nous avons devant nous une grande variété de tableaux d'Indochine.

— « Je suis avant tout un peintre colonial, nous dit M. Kugeler.

Des « Jonques chinoises » d'un ton havane, voguant sur un arroyo au coucher du soleil. Voici « le Port de Saïgon », « Une clairière laotienne », et une forêt de bambous, qui évoquent pour nous des paysages qui nous sont chers.

— « Certains paysages indochinois ressemblent à ceux de France, c'est ce qui a attiré mon attention », nous explique l'artiste.

Quelques tableaux que vous voyez ici, comme « Tempête sur les Côtes d'Annam », ont été réalisés en atelier et sont plus poussés au point de vue technique.

Mais cette « Rivière Noire » a été faite sur place, d'après nature, traitée à grand trait. J'avais juste mon stylo et du papier.

L'effet est saisissant.

M. Kugeler, qui est grand artiste, avait déjà exposé en France maintes fois, et fut titulaire de plusieurs médailles ¹.

La première lui fut remise par un président de la République, M. Raymond Poincaré ², qui acheta un de ses tableaux lors de l'inauguration de son exposition. Ce début fut aussi celui de sa gloire personnelle et M. Kugeler compte maintenant parmi les artistes les plus renommés du dessin à la plume.

Édith BERYL

MOSTAGANEM
Vernissage Charles KUGELER
(*L'Écho du soir* (Oran), 1^{er} février 1955, p. 4, col. 1-2)

Mostaganem (dncp), 1^{er} février. — Samedi à 17 heures, avait lieu à l'hôtel de ville, le vernissage de l'exposition Charles Kugeler, ancien élève de l'Ecole nationale des Beaux-Arts, membre de la Société des Artistes français.

On remarquait parmi les invités, M. Hosteing, sous-préfet, et M^{me} ; Laugier, maire, accompagné de M. Delcampo Gabriel, adjoint ; la magistrature, le barreau, le muphti Henni, etc.

Né le 16 janvier 1892 à Grenoble, patrie des grands peintres, M. Charles Yvan Kugeler, colonel en retraite ³, s'avère digne de sa qualité d'élève de François Flameng et Tancrède-Bastet (école du XVIII^e siècle). Spécialiste de la plume, il s'affirme également élève de dessins et gravures de Gustave Doré et Heller. Il fréquenta l'École nationale de 1909 à 1914 ⁴. Ayant obtenu deux médaillons de Saton [sic] en 1914 et en 1920, il fut également lauréat du Grand Prix artistique d'Indochine en 1936 [???].

¹ CQFD !

² Président de 1913 à 1920.

³ Pas mal pour un sous-inspecteur de la garde indochinoise...

⁴ Époque où il était en garnison à Toulouse ou à Toulon...

Il a ramené de ce pays des plumes, aquarelles, eaux-fortes, grisailles, dont la délicatesse de tons et le charme se dégagent souvent d'une brousse que l'on aurait cru plus hostile, mais que l'âme du peintre a rendue poétique.

Merci à M. Kugeler, Mostaganémois d'adoption, d'avoir si bien su nous rendre compte des visions que ses yeux d'artiste entrevoient. Encourageons-le dans sa nouvelle voie, car maintenant qu'il commence à se sentir algérien, ... il essaie d'en dégager l'âme et la couleur des aquarelles que nous avons eu plaisir à admirer. — R. P.

MOSTAGANEM
Vernissage Charles KUGELER
(*L'Écho d'Oran*, 5 février 1955, p. 6, col. 4)

Vernissage. — Samedi 29 janvier, rue Albert-Jobert, dans une salle spécialement aménagée, nous avons eu le privilège d'assister au vernissage d'une très belle exposition de peinture due au colonel en retraite Charles Kugeler, Mostaganémois d'adoption et bien connu et estimé dans notre sous-préfecture.

Cette sympathique manifestation se déroula en présence de nombreuses autorités et personnalités de la ville, parmi lesquelles nous remarquons le sous-préfet et M^{me} Hosteing, MM. Laugier, maire, Del Campo Gabriel, conseiller municipal, le muphti Si Henni, etc.

M. Charles Kugeler est né le 16 janvier 1892 à Grenoble, patrie de grands peintres. Il est ancien élève de l'École des Beaux-Arts et membre de la Société des Artistes français.

Son talent s'affirme aussi bien dans la spécialité de la plume que dans les dessins et gravures, ou nous retrouvons l'empreinte de ses grands maîtres Gustave Doré et Heller.

Ancien officier d'active, il compte vingt-neuf ans de services. Cette longue carrière s'achève après un séjour de vingt ans en Indochine.

En 1936, il est lauréat du Grand Prix artistique d'Indochine. Sa riche collection de tableaux si vivants et exhalant une mélancolique et douce poésie nous révèle des sites merveilleux, en Extrême-Orient, en Egypte, en Palestine, en France, en forêt de Fontainebleau et enfin en Algérie, son pays d'adoption. Nous retrouvons également de splendides tableaux avec les tombeaux saadiens de Marrakech, un crépuscule sur Rabat et Salé, la Casbah des Oudaïas et son chemin de ronde.

Les nombreux visiteurs de cette exposition rendront un hommage unanime au peintre dont Mostaganem peut s'enorgueillir. Et en dehors de ces considérations artistiques, nous tenons à souligner que M. Kugeler a été un brillant serviteur de la Patrie, puisqu'il lui a donné, en plus de sa longue carrière, neuf fils, dont deux sont officiers en activité.

SA CARRIÈRE EN INDOCHINE

Secrétaires d'état-major coloniaux
Promu sergent-major
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 avril 1924, p. 2, col. 5)
(*JORF*, 2 mai 1924)

Kugeler (Charles Yvan), sergent en service en Indochine.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 décembre 1923, p. 2, col. 4)

Naissances. — Nous apprenons avec plaisir la naissance, survenue le 9 décembre à 6 h. 30, à l'hôpital de Lanessan de Yvan Adrien Kugeler, fils de Charles Yvan Kugeler, sous-officier d'état-major colonial, à Hanoï.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 septembre 1924)

Nécrologie. — Madame et M. Kugeler, le sympathique sergent-major du [service géographique](#), ont vu leur villégiature à Chapa finir dans le deuil.

Leur petit bébé Yvan-Jean a été ravi à leur affection à l'âge de 9 mois. En cette pénible circonstance, nous adressons à M. et à M^{me} Kugeler l'expression de nos bien vives condoléances.

COMPOSITION DU PERSONNEL
(*Compte-rendu annuel des travaux exécutés par le Service géographique de l'Indochine* (31 décembre 1924)(p. 34)

B. — Salle de cartographie.

Sergent-major Kugeler, de la Section des secrétaires d'état-major coloniaux, chef de salle ;

Emplois réservés
(*La France militaire*, 12 février 1927, p. 3, col. 6)
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 mars 1927, p. 2, col. 2)

Ont été mis à la disposition du gouverneur général de l'Indochine, en qualité de garde principal stagiaire de la garde indigène (exécution des lois des 30 janvier 1923 et 18 juillet 1924) :

.....
Kugeler (Charles-Yvan), ex-sergent-major à la section des secrétaires d'état-major des troupes coloniales.

CHRONIQUE LOCALE
(*La Volonté indochinoise*, 30 avril 1927, p. 2, col. 3)

Fonctionnaires et militaires embarqués à Marseille, le 22 avril 1927, à bord de l'« [Angers](#) » à destination de l'Indochine :
gardes principaux Garde indigène Kugeler, femme et 1 enfant.

HAÏPHONG
(*La Volonté indochinoise*, 25 mai 1927)

Les arrivants. — Sont arrivés hier matin par le [Claude-Chappe](#) :
Venant de Marseille : ... M. et M^{me} Kugeler

Dans la Garde indigène
(*La Volonté indochinoise*, 27 mai 1927, p. 3, col. 4)

M. Kugeler, garde principal stagiaire nouvellement nommé et mis à la disposition du résident supérieur au Tonkin, est désigné pour servir à Vinh-Yên en remplacement numérique de M. Estibal, inspecteur de 3^e classe, appelé à continuer ses services à Kouang tchéou Wan.

Par arrêté du Résident supérieur p. i. au Tonkin du 20 octobre 1927,
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1927, p. 3078)

M. Kugeler, garde principal stagiaire de la Garde indigène en service à Vinh-Yên, est désigné pour servir dans la province de Hoa-Binh.

Par arrêté du Résident supérieur p. i. au Tonkin du 7 novembre 1927,
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1927, p. 3085)

M. Kugeler, garde principal stagiaire de la Garde indigène, chef du poste de Chobo, est désigné pour remplir les fonctions d'huissier dans les chau de Mai et de Da Bac concurremment avec l'huissier du chef-lieu de la province de Hoa-Binh, en remplacement de M. Liauzu, garde principal de 2^e classe appelé à une autre destination»

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 décembre 1927, p. 2, col. 4)

Garde Indigène. — M. Rigail, garde principal stagiaire de la Garde indigène, nouvellement nommé, est désigné pour servir à Vinh-Yên, en remplacement numérique de M. Kugeler, garde principal stagiaire de la Garde indigène, affecté à Hoa-Binh.

CHO-BO

(*L'Avenir du Tonkin*, 12 janvier 1928, p. 2, col. 3)

Indemnité. — L'indemnité forfaitaire annuelle de cent quatre-vingts piastres (180 p. 00) revue par l'arrête du 22 septembre 1924, est allouée à M. Kugeler, garde principal stagiaire de la Garde indigène, remplissant à Cho-Bo les fonctions de caissier vis-à-vis du service des Postes et Télégraphes, en remplacement de M. Liauzu, appelé à une autre destination.

Cette indemnité est acquise à M. Kugeler à compter du 25 octobre 1927.

Seront remboursés par le budget général au budget qui en aura supporté la dépense, les frais de transport et indemnités de route payés à M. Kugeler à l'occasion de ses déplacements pour les besoins du service des Postes et Télégraphes.

513 — Arrêté portant de 4.000 \$ à 6.000 \$ le montant de l'avance à faire à M. Kugeler, régisseur comptable des travaux de la route n° 101 de Suyut à Sonla.

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1928, p. 1362)

(Du 6 avril 1928)

Par arrêté du Résident supérieur p. i. au Tonkin du 6 avril 1928,

Le montant de l'avance à faire à M. Kugeler, régisseur comptable des travaux de la route n° 101 de Suyut à Sonla en exécution de l'art. 4 de l'arrêté n° 4884-F du 27 octobre 1927 est porté de 4.000 p. à 6.000 p.

TONKIN

(*L'Avenir du Tonkin*, 7 avril 1928, p. 7, col. 1)

M. Kugeler informe MM. les commerçants qu'il ne répond pas des dettes que pourrait contracter en son nom madame Kugeler, sa femme.

TONKIN

(*L'Avenir du Tonkin*, 6 septembre 1928, p. 2, col. 5)

HOA-BINH

Permission. — Une permission spéciale de vingt neuf jours — dont vingt jours avec indemnité journalière de trois piastres — est accordée à M. Kugeler, garde principal de 3^e classe de la Garde indigène, en service à Hoa-Binh, pour en jouir à Doson.

Dans la Garde indigène

(*L'Avenir du Tonkin*, 25 janvier 1929, p. 2, col. 2)

M. Odant, garde principal stagiaire de la Garde indigène en service à Nam-Dinh, est désigné pour servir à Hoa-Binh en remplacement de M. Kugeler, garde principal de 3^e classe de la Garde indigène, appelé à une autre destination.

Chronique locale
Mariage
(*La Volonté indochinoise*, 3 mars 1929, p. 2, col. 5)

Le mariage de M. Charles Yvan Kugeler, garde principal de la Garde indigène, Croix-de-Guerre, domicilié à Dong-Anh (Phuc-Yên), et de M^{me} Antoinette Marie Blanche Saint Cène, employée des Postes et Télégraphes de l'Indochine, domiciliée à Hanoï, a été célébré aujourd'hui, 2 mars 1929, à 16 h. 30, à la mairie de Hanoï.

MM. Georges Louis Eugène de Marans, commis principal de la Trésorerie de l'Indochine à Hanoï, et Étienne Louis Albert Soulier, directeur des Établissements Bainier à Hanoï, assistaient les époux en qualités de témoins.

Nous adressons aux nouveaux mariés nos meilleurs compliments et nos sincères vœux de bonheur.

Hanoï
AU PALAIS
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 septembre 1929, p. 2, col. 3)

Tribunal civil
Audience du samedi 7 septembre 1929

M. Mariani préside - M. le substitut Talon occupe le siège du ministère public-
Greffier : M. Filipecki.

Le tribunal rend deux jugements de divorce :

.....

« Kugeler contre dame Saint-Seine Marie Blanche.

Par défaut, la dame Saint-Seine est déboutée de son instance. Le divorce est prononcé au profit du sieur Kugeler.

Étude de maîtres J. Sicard et P. de Saint Michel Dunezat
Avocats-défenseurs
48, boulevard Carreau à Hanoï (Tonkin)
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 mars 1930, p. 3, col. 3)

D'un jugement rendu par défaut, entre M. Kugeler et son épouse, madame Saint Cène Marie Blanche, veuve du sieur Martin Émile Auguste, par le tribunal civil de 1^{re} instance de Hanoï, en date du 7 septembre 1929, enregistré et signifié, il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux Kugeler.

Pour extrait.
Signé : J. SICARD.

Par arrêté du Résident Supérieur au Tonkin du 27 septembre 1930
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1933, p. 1222)

M. Kugeler, garde principal de 2^e classe de la Garde indigène, en service à Hung yê, est désigné pour servir à Bac Giang, en remplacement de M. Lathoumetie, inspecteur de 3^e classe de la Garde indigène appelé à une autre destination.

M. Boulanger, garde principal stagiaire de la Garde indigène en service à Hanam, est désigné pour servir à Hung yen, en remplacement de M Kugeler, garde principal de 2^e classe de la Garde indigène» appelé à une autre destination.

HANOÏ

(*L'Avenir du Tonkin*, 14 janvier 1931, p. 2, col. 2)

Publication de mariage. — Ce matin, à 8 h., a été affichée au tableau de l'état-civil de la mairie la publication de mariage de Charles Yvan Kugeler, garde principal de 1^{re} cl. de la Garde indigène, Croix de guerre, domicilié à Lang Met (Phu-lang-Thuong), avec M^{lle} Lê-Thi-Lien, domiciliée à Hanoï.

Nous adressons aux futurs époux nos meilleurs souhaits de bonheur.

Garde indigène

(*La Volonté indochinoise*, 7 février 1931, p. 4, col. 2)

M. Kugeler, garde principal de 1^{re} classe de la Garde indigène en service à Bac-Giang, est désigné pour servir à Lang-son en remplacement numérique de M. Veyrenc, inspecteur de la Garde indigène en instance de départ en congé.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG

(*L'Avenir du Tonkin*, 28 avril 1932, p. 2, col. 1)

DÉPARTS. — Sont partis, jeudi matin, à 1 heure par le *Claude-Chappe* :
À destination de Marseille : ... M^{me} et M. Kugeler, leur fille

Ceux qui nous quittent

(*La Dépêche d'Indochine*, 30 avril 1932, p. 7, col. 6-7)

Liste des passagers du « *Georges-Philippa* »

M., M^{me} Kugeler et enfant

Les rescapés [ramenés par] l'*André-Lebon*
(*Le Temps*, *L'Ami du peuple*, 18 mai 1932)
(*Le Figaro*, 19 mai 1932)

M^{lle} Kugeler (8 ans)

Les rescapés du « [Georges-Philippa](#) » continuent
d'arriver à Marseille
(*L'Œuvre*, 10 juin 1932, p. 1, col. 6)

Marseille, 9 juin. — Le vapeur italien *Remo* est arrivé cet après-midi au cap Pinède.
Ce navire touche Marseille pour la première fois.
Il transportait dans notre ville 60 rescapés du *Georges-Philippa*.
Parmi eux se trouvent : ... Henri Kugeler, Charles Kugeler, Andrée Kugeler...

Le naufrage du *Philippa*
Lettre de M. Kugeler
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 3 juillet 1932)

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 novembre 1932, p. 2, col. 1)

ARRIVÉES. — Sont arrivés par le [Claude-Chappe](#) dimanche, à 6 heures :
Venant de Marseille : ...MM. les gardes principaux Kugeler et M^{me} ; Soubiès

Par arrêté du Résident supérieur p. i. au Tonkin du avril 1933,
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1933, p. 1222)

M. Kugeler, garde principal de 1^{re} classe de la Garde indigène en service à Tuyên-
Quang, est désigné pour continuer ses services à Lao-kay, en remplacement de M. Le
Petit, Inspecteur de 3^e classe, parti en congé.

MÉDAILLE MILITAIRE
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 juin 1933, p. 8, col. 4)

Kugeler Charles Yvan, sergent-chef au 1^{er} régiment de tirailleurs tonkinois ; 20 ans
de services, 10 campagnes.

TONKIN
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 décembre 1933, p. 7, col. 3)

Monsieur Kugeler, résidant à Laokay, informe les commerçants et autres qu'il ne
répond pas des dettes que pourrait contracter sa femme, née Lê-Thi-Liên dite Sinh.

Hanoï
AU PALAIS

Cour d'appel (Chambre civile et commerciale)
Audience du vendredi 26 janvier 1934
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 janvier 1934, p. 7, col. 3)

M. le premier président Morché est assisté de M. le conseiller Eychenne et de M. le conseiller Nadaillat. M. l'avocat général Moreau occupe le siège du ministère public. Greffier : M. Legay. Huissier : M^e Chrétien.

.....
Ha van Viên contre Kugeler. — Par exploit d'huissier du 17 août 1933, Ha van Viên a interjeté appel du jugement du 18 mars 1933 rendu contre lui par défaut faute de comparaître par le tribunal résidentiel de Tuyên-Quang qui l'avait condamné à payer à Kugeler la somme de 760 p., montant d'objets mobiliers et autres.

La Cour déclaré régulier et recevable l'appel interjeté par Ha van Viên contre le jugement ci-dessus, Donne défaut faute de comparaître contre Kugeler non comparant. Dit et juge que Ha van Viên a été régulièrement assigné. Dit et juge que la valeur du lit de Hongkong et du costume railleur était virtuellement comprise dans la demande originaire, et que celle-ci a été régulièrement formée par voie de conclusions à l'audience avant la clôture des débats.

Dit et juge que Ha van Viên est responsable tant de la perte totale de ces deux objets qui lui avaient été confiés, que de l'avarie survenue aux autres objets dont le destinataire a pris livraison après l'accident. Confirme le jugement entrepris, mais amendant quant à l'évaluation des objets simplement avariés, condamne Ha van Viên à payer à Kugeler les sommes de 180 p. et 450 p. avec les intérêts de 8 % l'an. Déboute Ha van Viên du surplus de ses demandes fias et conclusions. Condamne Ha van Viên aux dépens de 1^{re} instance et d'appel. Commet le fonctionnaire huissier de Laokay pour signification du présent arrêt à la partie défaillante.

CONSEIL DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DU TONKIN
1934

19 Kugeler, Yvan né le 16 janvier 1892 à Grenoble Garde principal de la Garde indigène, comptable de la Résidence 42 Laokay

ANNONCE LÉGALE
TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAOKAY
AVIS
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 mai 1935)

Il est porté à la connaissance des créanciers de la faillite Nguyễn-van-Ky dit Mariky et Lê-thi-Thai d'avoir à se présenter à la réunion d'affirmation et de clôture qui aura lieu le 31 mai 1937 à 9 heures du matin au Tribunal résidentiel de Lao-kay dans la chambre du conseil.

Le Greffier : Kugeler.

ANNONCE LÉGALE
TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAOKAY

Le Tribunal résidentiel de Laokay, siégeant comme tribunal de commerce, a, par jugement en date du 5 avril 1935, converti en état de la faillite le sieur Nguyễn-van-Ky dit Mariky déclaré en état de liquidation judiciaire par jugement en date du 12 décembre 1931, déclare en état de faillite, conjointement avec le sieur Ng. van-Ky dit Mariky, la dame Lê-thi-Thai, domiciliée n° 89, rue Lê-Loi à Hanoï, et reporte au 28 août 1931 la date de la cessation des paiements du sieur Nguyễn van-Ky dit Mariky.

Le Greffier : Kugeler.

Hanoï
AU PALAIS

Cour d'appel (Chambre civile et commerciale)
Audience du vendredi 7 juin 1935
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 juin 1935, p. 1, col. 5)

Lê thi Liên contre Kugeler (M^{es} Pascalis-Tridon)

Par arrêté du Résident supérieur au Tonkin du 3 décembre 1935,
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1935, p. 5822)

L'indemnité de changement de résidence de cent vingt piastres (30 \$ + 90 \$) prévue à l'art. 17 de l'arrêté du 24 mars 1919 modifié le 6 octobre 1931 pour les fonctionnaires mariés, vivant en famille à la colonie, est allouée à M. Kugeler, garde principal de 1^{re} classe de la Garde indigène à Moncay.

Cette indemnité sera mandatée sur les crédits inscrits à l'art. 3 du chapitre 13 du Budget local du Tonkin pour l'exercice 1935.

CONSEIL DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DU TONKIN
1934

19 Kugeler, Yvan né le 16 janvier 1892 à Grenoble Garde principal de la Garde indigène, comptable de la Résidence 42 Laokay

Par arrêté du résident supérieur au Tonkin du 24 février 1936
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1936, p. 1551)

M. Kugeler Charles, garde principal de 1^{re} classe cl., est désigné pour remplir les fonctions de comptable au 1^{er} Territoire militaire et de billeteur pour le paiement de la solde et accessoires du personnel militaire hors cadres et du personnel des Services civils en service à Moncay.

Il aura droit, en cette qualité, à compter de la date de sa prise effective de service, à l'indemnité de billetage de :

- 1°)un pour mille pour les paiements effectués sur feuilles d'attachements et en dehors du bureau de l'agent de paiement.
2°) 0,60 pour mille dans tous les autres cas.
-

VILLE DE HAÏPHONG
Naissances et reconnaissances
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1936, p. 4898)

Le 4 septembre 1936 Reconnaissance de Kugeler Karl Max.
Le 19 septembre 1936 Transcription du jugement tenant lieu d'acte de naissance à Kugeler Karl Max.

CONSEIL FRANÇAIS DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DU TONKIN

Année 1937

(*Bulletin administratif du Tonkin*, avril 1937, pp. 2210-2277)

PROVINCE DE HAI-NINH

[2239-2240]

Nº	Noms et prénoms	Profession	Age	Domicile
17	Kugeler, Charles, Yvan	Garde principal de la Garde indigène	45	Muingoc

Par arrêté du résident supérieur au Tonkin du 7 juin 1937

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1937, p. 3464)

M. Kugeler, garde principal de 1^{re} classe de la Garde indigène à Phutho, est désigné pour remplir les fonctions de percepteur de cette province en remplacement de M. Lavocat, chef de Bureau de 1^{re} cl. des Services civils, en instance de départ en congé.

Par arrêté du résident supérieur au Tonkin du 7 juin 1937

M. Kugeler, garde principal de 1^{re} classe de la Garde indigène à Moncay, est désigné pour servir à Phutho.

Garde indigène

(*La Volonté indochinoise*, 21 juin 1937, p. 4, col. 4)

M. Mamosa, garde principal de 3^e classe de la Garde indigène à Namdinh, est désigné pour servir à Moncay, en remplacement de M. Kugeler, garde principal de 1^{re} classe appelé à une autre destination.

Nº 2539

Par décision du résident supérieur au Tonkin du 24 août 1937

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1937, p. 4562-4563)

M. Kugeler Charles Yvan, percepteur, de nationalité française, domicilié à Phu-tho est autorisé à installer et à employer, dans les conditions prévues par les arrêtés des 28 février 1929, 8 février et 6 décembre 1930, un poste radioélectrique privé de réception de la troisième catégorie, etc.

PHU-THO

(*L'Avenir du Tonkin*, 9 septembre 1937, p. 10, col. 2)

Désignation aux fonctions de percepteur

M. Albertini, sous-inspecteur de 2^e classe de la Garde indigène à Phu-Tho, est désigné à compter du jour de sa prise effective de service, pour y remplir les fonctions

de percepteur en remplacement de M. Kugeler, garde principal de 1^{re} classe, qui a reçu une autre affectation.

Désignation

M. Albertini, sous-inspecteur de 2^e classe de la Garde indigène à Phu-Tho, est désigné pour servir à Phu-Tho en remplacement de M. Kugeler, garde principal de 1^{re} classe, appelé à une autre destination.

Haiduong-Thainguyen

Désignation

(*L'Avenir du Tonkin*, 13 décembre 1938, p. 6, col. 2)

M. Bordier, garde principal de 1^{re} classe de la Garde indigène à Haiduong, est désigné pour servir à Thai-Nguyen en remplacement de M. Kugeler, sous-inspecteur de 3^e classe, appelé à une autre destination.

Thai-Nguyen-Haiduong

Garde indigène

M. Kugeler, sous-inspecteur de 3^e classe de la garde indigène à Thai-nguyen, est désigné pour servir à Haiduong en remplacement de M. Bordier, garde principal de 1^{re} classe appelé à une autre destination.

CONSEIL FRANÇAIS DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DU TONKIN

Année 1939

Liste décryptée des 3.051 des électeurs

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1939, p. 2091-2358)

PROVINCE DE HAIDUONG

[2111-2115]

18 Kugeler, Charles Sous-inspecteur Garde indigène 46 ans Chingai

Désignations — Affectations

Par arrêté du Résident supérieur au Tonkin du 12 décembre 1938

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1939, p. 153)

M, Kugeler, sous-inspecteur de 5^e classe de la Garde indigène à Thaïnguyên, est désigné pour servir à Haiduong, en remplacement de M. Bordier, garde principal de 1^{re} classe appelé a une autre destination.

M. Bordier, garde principal de 1^{re} classe de la Garde indigène à Haiduong, est désigné pour servir à Thaïnguyên en remplacement de M. Kugeler, sous-inspecteur de 3^e classe appelé à une autre destination.

Fonctions d'huissier

(*L'Avenir du Tonkin*, 31 août 1939, p. 2, col. 4)

M. Kugeler, sous-inspecteur de 3^e cl. de la Garde indigène, chef du poste de Ninh-giang, est désigné pour remplir les fonctions d'huissier dans ledit centre, en remplacement de M. Susini, appelé à une autre destination.

M. Santoni, garde principal de 2^e classe de la Garde Indigène, chef du poste de Chi-Ngai, est désigné pour remplir les fonctions d'huissier dans ledit centre, en remplacement de M. Kugeler, appelé à une autre destination.

HANOÏ

Décès

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1940, p. 69)

M. Kugeler Jean-Paul, âgé de 4 ans, décédé le 8 décembre 1939.

HAÏPHONG

Naissances et reconnaissances

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 16 mars 1940, p. 395)

Le 15 février

Jean-Claude Kugeler.

Tableaux d'avancement

GARDE INDIGÈNE

(*L'Avenir du Tonkin*, 26 février 1941, p. 2, col. 4)

.....
Pour le grade de sous-inspecteur de 1^{re} classe : MM. Bordier, ancienneté ; Adam, Laurens, Scheider, Paul, ancienneté ; Orsini, Geyer et Kugeler.

8 AOÛT 1941

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1941, p. 913)

M. Kugeler, sous-inspecteur de 1^{re} classe de la Garde indigène à Haiduong, est désigné pour servir à Quangyên en remplacement de M. Grolhier, sous-inspecteur de 2^e classe, appelée à une autre destination.

M. Grolhier, sous-Inspecteur de 2^e classe de la Garde indigène à Quangyên, est désigné pour servir à Haiduong en remplacement de M. Kugeler, sous-inspecteur de 1^{re} classe appelé à une autre destination.

VILLE DE HANOÏ

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Mars 1942

(*Bulletin administratif du Tonkin*, avril 1942, p. 421)

M. Kugeler Charles Yvan, sous-inspecteur de la Garde indigène, domicilié à Quangyên, et M^{lle} Lê-thi-Dan, sans profession domiciliée à Hanoï.

L'AUDITION DES ÉLÈVES DE M. ALATA
(*La Volonté indochinoise*, 8 mai 1943, p. 1 et 3)

Un trac bien visible n'empêcha pas Yvonne Kugeler de se tirer avec honneur du « Joueur de vielle » de Rabey.

Relevé de ses fonctions
(*La Volonté indochinoise*, 10 septembre 1943, p. 4, col. 7)

Par arrêté du Secrétaire d'État aux colonies en date du 11 août 1943.
M. Kugeler (Charles Yvan), sous-inspecteur de 1^{re} classe de la Garde Indochinoise, en service au Tonkin, a été relevé de ses fonctions par application des dispositions de la loi du 27 Septembre 1940 ⁵.

Association des pères de familles nombreuses françaises
(*Le Journal de Saïgon*, 13 novembre 1946)

Réunis à l'hôtel de ville le 2 novembre 1946 en assemblée générale et le 9 novembre au comité les P.F.N.F. ont désigné leur conseil d'administration pour l'exercice 1946-1947.

Ont été élus :

Président : M. Paul Montandon.

Vice-président : M. Henri Cordier.

Secrétaire général : M. Lerendu.

Trésorier : M. J. Chevailier.

Trésorier adj. : M. Louis Spielmann.

Membres : MM. Arborati, Kiesel, Gamby, Seguin, Kugeler, Cerighelli et Fauve [sic : Faure ?].

⁵ Étrangers en surnombre dans l'économie nationale.